

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 31 - Procurations : 7

Rappel des dates : Convocation Générale : 13/12/2024 - Affichage : 13/12/2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYÈRE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à LAUDE Jean-Yves - 19/12/24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à CHARPENTIER Dominique-17/12/24	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à FOUQUET Stéphane - 19/12/24	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir donné à DE GALARD Gilles - 17/12/24	
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMÉR Catherine		Pouvoir donné à SURUT Jackie - 16/12/24	
	CHRISTIANY Damien			X
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVÉQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial			X
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain			X
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à LECOMTE Jean-Claude - 17/12/24	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à PRÉ Michel - 18/12/24	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élu secrétaire de séance.

Objet : Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

Délibération n °2024-144

Par délibération du 3 Décembre 2020, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Bureau Communautaire dont : « autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ».

Pour nécessité de service, il est proposé au Conseil de modifier les attributions déléguées au Président par un rajout de l'attribution « autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ».

La présente délibération modifiera les délibérations de 2020 relatives aux délégations des attributions au Bureau et au Président.

Dès l'exécution de la présente délibération, le Président ou son représentant sera compétent pour demander les subventions pour le compte de la Communauté de Communes et valider les plans de financement correspondants.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les attributions déléguées au Bureau et au Président par délibérations n°2020-11-D241 et n°2020-11-D242 du 3 Décembre 2020 ;

Considérant que pour une bonne organisation de l'administration, il est nécessaire de déléguer les attributions relatives aux demandes de subventions au Président.

Après en avoir délibéré, décide de :

- **Charger** le Président de la Communauté de Communes de mener les actions relatives aux demandes de subventions au profit de la Communauté de Communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

L'attribution déléguée est rédigée comme suit : « autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ».

Le Président est autorisé à subdéléguer, sous sa responsabilité et sous son contrôle, cette attribution à un ou plusieurs Vice-présidents.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives à cette attribution sont prises par un Vice-président dans l'ordre des nominations.

Le Président devra rendre compte de l'exercice de cette attribution à chaque séance du Conseil Communautaire.

- **Modifier** les délibérations n°2020-11-D241 et n°2020-11-D242 du 3 Décembre 2020 portant respectivement modification des délégations de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Le Bureau Communautaire est dessaisi de l'attribution suivante : « autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ».

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 20 Décembre 2024,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.